



PROJET EDUCATIF 2023-2024



VILLERS-BRETONNEUX



1. PRESENTATION

2. LE PROJET EDUCATIF

1. PRESENTATION

★ Organisateur :

Mairie
Place du général de Gaulle
80800 Villers-Bretonneux
03 22 96 31 00

★ Direction :

Centre Animation
14 rue du Gal Leclerc
80800 Villers-Bretonneux
03 22 48 22 43

★ Lieux :

L'école St Exupéry
14 rue du Gal Leclerc
80800 Villers-Bretonneux
03 22 48 22 43

L'école Victoria
Rue Victoria
80800 Villers-Bretonneux
03 22 48 08 22

L'école Le Petit Prince
Rue Mar Foch
80800 Villers-Bretonneux
03 22 48 01 11

★ Date :

Du 04/09/2023 au 30/08/2024

★ Public :

Un maximum de 180 jeunes âgés de 3 à 17 ans

★ Ouverture :

- Accueil périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.
- Accueil de Loisirs les mercredis de 7h30 à 18h30.
- Accueil de Loisirs durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 (sauf Noël).

★ Numéros d'habilitation de la DSDEN :

0800196CL000223 / 0800196CL000323
0800196AP000123 / 0800196AP000223 / 0800196AP000323

2. LE PROJET EDUCATIF



Mairie de Villers-Bretonneux
Place Charles de Gaulle 80800 Villers-Bretonneux
Téléphone : 03 22 96 31 00
Fax : 03 22 96 31 04
Mail : mairie@villers-bretonneux.com



Centre Animation
14 rue du Général Leclerc, 80800 Villers-Bretonneux
Téléphone : 03 22 48 22 43
Mail : centreaminationvbx@yahoo.fr

SOMMAIRE

- 1/ Remarques générales
- 2/ Diffusion
- 3/ Contenu
- 4/ Objectifs éducatifs
- 5/ Moyens mis en œuvre
- 6/ Tarifications
- 7/ Du projet éducatif au projet pédagogique
- 8/ Evaluation

1/ Remarques générales :

Le garant :

- du projet éducatif est la personne qui organise l'accueil.
- du projet pédagogique est la personne qui dirige l'accueil.

L'organisateur rédige donc ce document et le dirigeant le projet pédagogique. Le projet éducatif est décrit dans ce présent document élaboré par Mr Le Maire qui organise l'accueil des mineurs dans des accueils de loisirs.

La commune de Villers-Bretonneux est assurée à la MMA par contrat : 146.948.090 pour les risques de responsabilité civile générale.

Le projet éducatif est commun à l'ensemble des accueils organisés au sein de notre commune.

2/ Diffusion :

Le projet éducatif est transmis aux directeurs qui le portent à la connaissance de ses équipes pédagogiques. Le projet éducatif détermine les orientations du projet pédagogique.

Les personnes qui dirigent et animent les accueils de loisirs prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonction.

En outre, le présent document est à afficher par les directeurs dans les locaux des accueils de loisirs. A la demande des partenaires ou des familles, le projet éducatif doit leur être transmis.

3/ Contenu :

L'organisateur des accueils de loisirs est la Mairie pour qui il s'agit d'organiser des loisirs et des vacances pour tous les enfants de la commune. La Mairie confie ses accueils de loisirs au Centre Animation de Villers-Bretonneux.

La Mairie peut s'appuyer sur les institutions de la CAF, de la PMI, la DDCS, et de l'Inspection Académique. Ces accueils font partie intégrante d'un environnement local comptant les écoles, la bibliothèque, un éducateur sportif, les associations et plus largement des prestataires de services et des transporteurs. Ainsi, ces accueils participent à l'éducation des enfants (âgés de 3 ans à 17 ans) leur permettant de vivre et de construire des expériences sociales, ludiques, sportives et culturelles à côté des pôles scolaires et familiaux. Des départs en campings peuvent parfois être proposés. Toutes ces possibilités aident les jeunes à se responsabiliser, à créer, à se projeter et à développer leur autonomie tout en apprenant de soi.

Ce projet éducatif s'appuie sur des relations humaines primordiales incluant l'organisateur, les directeurs, les animateurs, les enfants et les familles.

4/ Objectifs éducatifs :

L'objectif que nous propose Mr Le Maire est défini ainsi : « **L'accueil de loisirs est un accueil éducatif pour les enfants qui participe ainsi à leur formation. Dans un contexte ludique, nos accueils permettent aux enfants de se confronter à la différence, d'exploiter une richesse de cultures et d'actions tout en accédant à une socialisation entre pairs** »

Cet objectif principal peut se décliner en objectifs opérationnels :

- Permettre aux enfants de vivre un temps de vacances.
- Permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir dans une collectivité.
- Favoriser l'autonomie des enfants dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.
- Développer un enrichissement des enfants lié aux activités ludiques, culturelles, sportives, manuelles, musicales, environnementales...
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
- Permettre aux enfants de développer son esprit critique et de faire des choix.
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité (fille / garçon) et les passerelles entre tranches d'âges.
- Favoriser une politique socio-éducative complémentaire à l'éducation familiale.
- Accueillir les mineurs atteints de troubles de la santé en prenant en compte leurs spécificités.

5/ Moyens mis en œuvre :

La Mairie souhaite développer, au travers de son projet, ses valeurs éducatives pour les adultes de demain. Pour se faire, nous mobilisons notre équipe permanente qui gère une équipe d'animateurs afin d'assurer des accueils périscolaires du mercredi et des vacances scolaires (Toussaint, Hiver, Printemps et été). Ces accueils répondent donc aux demandes de garde et d'accueil des familles.

Il s'agit pour l'organisateur de permettre et de faciliter la mise en œuvre de l'action pédagogique. Les équipes disposent donc des écoles et de ses abords ainsi que d'autres locaux municipaux nécessaires aux animations. La cantine se déroule dans les restaurants scolaires de 12H à 14H pendant les accueils de loisirs.

Les directeurs des accueils de loisirs recrutent les animateurs nécessaires au bon fonctionnement de la période concernée et selon le taux d'encadrement en vigueur. Lorsque des mineurs atteints de troubles de la santé sont inscrits, nous prenons en compte leurs particularités en mobilisant des agents supplémentaires, qui ont la charge exclusive d'encadrement des enfants en question. Pour le bon déroulement des accueils de loisirs, des réunions de préparations et de bilans sont prévues et communiquées au préalable aux équipes par leur directeur. Il en est de même pour les réunions quotidiennes de réajustement.

Ces réunions favorisent la concertation sur la proposition et la réflexion d'animations afin de créer des programmes d'activités. Ces programmes sont fonction des enfants selon leurs âges et donc leurs besoins, sans empêcher des échanges inter-âges. Cinq axes aident à structurer leurs actions : découvrir (activités musicales, scientifiques, lectures...), bouger (jeux sportifs), jouer (jeux de société, extérieurs, collectifs, grands jeux...), créer (activités manuelles, culinaires, artistiques...) sortir (sorties). Des actions spécifiques sont donc menées comme des sorties animalières, ludiques, culturelles, sportives (cycliste, aquatique, pédestre) ; des inter-centres parfois.

Particulièrement, lors des accueils de loisirs estivaux, des campings sont organisés avec une durée variable et des activités adaptées aux tranches d'âges. Il s'agit pour les plus grands de partir à vélo et pour les plus jeunes en car. Dans les deux cas, les départs et retours s'effectuent depuis le centre. Les enfants sont hébergés sous tentes appartenant à la commune. Elles sont au préalable montées et les adolescents participent à leur démontage. Le camping dispose d'une piscine. La proximité du

lieu de camp permet à la direction de s'y rendre fréquemment et de ravitailler en produits frais. Les directeurs assurent la surveillance des baignades. Lors de ces camps, il s'agit précisément pour les enfants de passer des vacances agréables et enrichissantes tout en s'amusant. L'accent est porté sur l'apprentissage de l'autonomie (ranger ses affaires, se laver, sale ≠ propre, participer à la cuisine, prendre des décisions et émettre des souhaits) et de la collectivité (organiser et gérer le collectif (repas, douche, rangement, activités), privilégier les relations humaines par le dialogue et l'écoute, prendre en compte les autres, respecter les règles de vie). Les animateurs veilleront ainsi à la bonne hygiène visuelle et olfactive des enfants dont ils ont la responsabilité, ils s'assureront du linge nécessaire quotidien et de la bonne tenue de la tente. Les respects des rythmes seront utiles au bon déroulé du camping, à savoir réveil échelonné le matin et coucher adapté après leur veillée.

Périodes	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Mercredi
Equipes	3 animateurs	2 animateurs	4 animateurs	6 animateurs
Horaires	07h30 à 08h30 16h40 à 18h30 (Petit Prince)	07h30 à 08h25 16h35 à 18h30 (St Exupéry)	07h30 à 08h20 16h30 à 18h30 (Victoria)	7h30 à 18h30
Agés	02 ans à 6 ans	05 ans à 09 ans	08 ans à 12 ans	02 ans à 12 ans
Locaux	2 Salles au rez-de-chaussée de l'école St Exupéry	Salle au 1 ^{er} étage de l'école St Exupéry	2 Salles de l'école Victoria	3 salles à l'école St Exupéry

Périodes	PV (Toussaint, Hiver, Printemps)	Eté (juillet et aout)
Equipes	6 animateurs diplômés 1 directeur	17 animateurs qualifiés 2 directeurs
Horaires	07h30 à 18h30	07h 30 à 18h30
Agés	02 ans (scolarisé) à 11 ans	02 ans (scolarisé) à 17 ans
Locaux	Ecole St Exupéry	Ecole Maternelle et St Exupéry

6/ Tarifications :

Pour les familles de 3 enfants et plus, le tarif minimum est appliqué.

Lorsque le programme d'activités propose une sortie, un supplément tarifaire est appliqué selon l'ampleur de la destination et la nature de l'animation.

Quand la semaine comporte un jour férié, un prorata est effectué, puisque le coût est hebdomadaire. Pour les bénéficiaires de la carte loisirs de la CAF, une participation de 3,50 € par jour, sur présentation de la carte (uniquement pendant les périodes de vacances).

7/ Du projet éducatif au projet pédagogique :

L'articulation entre les deux projets, l'un élaboré par l'organisateur et l'autre par le directeur en concertation avec l'équipe pédagogique, est essentielle et permet d'éviter des dysfonctionnements. Le projet pédagogique, attaché aux attentes présentes, découle de ce projet éducatif.

Comme précisé précédemment, il est important que l'équipe pédagogique ait connaissance des orientations de l'organisateur, des dispositions prises pour le déroulement de l'accueil et des moyens à sa disposition pour mettre en œuvre le projet pédagogique.

Il est tout aussi nécessaire que l'organisateur ait connaissance du projet pédagogique et des conditions de déroulement de l'accueil, par l'organisation de rencontres régulières ou de visites.

Cela vise ainsi à mettre en œuvre une pédagogie d'initiative, de réflexion et d'expérimentation dans le projet pédagogique.

8/ Evaluation :

L'évaluation du projet s'inscrit dans une évaluation plus globale du travail pour définir une politique enfance jeunesse sur la commune.

C'est pourquoi, il existe plusieurs niveaux d'évaluation qui rendent compte des éléments quantitatifs et qualitatifs :

- ✓ l'évaluation fréquente (mercredi) voire quotidienne (lors des PV et été) du projet d'activités de l'équipe : programmes d'animations.
- ✓ l'évaluation des stagiaires selon la grille de compétences des directeurs : 2 à 3 fois pendant le stage.
- ✓ l'évaluation des animateurs selon une grille de compétences des directeurs : 1 fois au moins dans leur période travaillée.
- ✓ l'évaluation du projet pédagogique : 1 fois par an pour réactualiser les objectifs au regard de la situation

communale.

- ✓ l'évaluation de la politique enfance jeunesse pour réfléchir au contexte local et aux axes de travail pour les accueils de loisirs.